

À l'intention des directeurs généraux et des directeurs des services professionnels
des établissements du réseau de la santé

24 janvier 2018

Nouvelle carte d'assurance maladie

La Régie vous annonce que, dès le **24 janvier 2018**, les cartes d'assurance maladie auront un nouveau visuel.

Nouveau visuel et sécurité accrue

À compter du 24 janvier 2018, les nouvelles cartes sont distribuées graduellement lors des renouvellements, des remplacements (carte perdue, volée ou détériorée) ou de la délivrance d'une première carte. Elles ont un nouveau visuel ainsi que de nouvelles mesures de sécurité, dont certaines sont visibles et tactiles.

Le soleil, signature de la carte d'assurance maladie depuis plus de 40 ans, demeure. Les couleurs en arrière-plan sont plus pâles, la photo est désormais en noir et blanc et le code à barres est déplacé à l'arrière de la carte. La date de naissance de la personne assurée figure à gauche de la photo.



Les procédures de renouvellement demeurent les mêmes. Les cartes d'assurance maladie actuelles sont valides jusqu'à leur renouvellement et seront remplacées graduellement par les nouvelles.

Pour plus d'information sur la nouvelle carte et ses caractéristiques, voir la page [Description de la carte d'assurance maladie](#), sous l'onglet *Carte* de la section *Citoyens*, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca.